

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 07 octobre 2020

L'an deux mille vingt, le 07 octobre à 20 h 00,
Le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni à la Salle des Fêtes G. Le Caroff de
ROSTRENEN, sous la Présidence de M. Guillaume ROBIC – Maire.

ETAIENT PRESENTS :

ROBIC Guillaume - BRETON Stellane - ROULLEAU David - CLOAREC Julie - FLAGEUL
Jean-Yves - SIEZA Marie-Noëlle - GELEOC Raymond - MORZEDEC CHRISTIAN -
CHARRIER CLAIRE - Rozenn TALEC - DUPONT THOMAS - COCHENNEC DELPHINE -
SOMDA Marie-Anne - PEDRON Gaël - BOSCHER Réjane - SIBERIL Jacques - ROLLAND
Alain -BURLLOT Nolwenn

PROCURATION :

JAGU Christophe à Stellane BRETON
BENION Alain à Claire CHARRIER
LE GOUARD PHILIPPE à Christian MORZEDEC
LE NY Justine à Julie CLOAREC
Liliane ROPARS à Nolwenn BURLLOT

Secrétaire de séance : Marie-Noëlle SIEZA

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 07 octobre 2020

ORDRE DU JOUR

Affaires générales

I – Etablissement de la liste annuelle des jurés de la cours d’assises des Côtes d’Armor pour l’année 2021 par tirage au sort

II – Commission Intercommunale d’Aménagement Foncier dans les communes de Glomel, Kergrist-Moëlou et Rostrenen – Election par le Conseil Municipal de deux propriétaires de biens fonciers non bâtis titulaires et d’un propriétaire suppléant

III - Personnel Communal - Renouvellement du travail à temps partiel - Demande présentée par Mme. Maryline LE GOFF

Budget et Finances

IV - Décisions modificatives n°1/2020 – Budget Principal – Approbation

V - Tarifs de l’assainissement– Année 2021 – Approbation

VI - Subvention de fonctionnement pour deux enfants résidant à Rostrenen scolarisé en classe ULIS (Unité Localisée pour l’Inclusion Scolaire) de Saint-Nicolas du Pélem – Approbation

Urbanisme

VII - Demande de déclassement de la voirie départementale constituant l’emprise de la rue Galliéni – RD n°31 en vue de son reclassement dans le Domaine Public Communal de Rostrenen - Approbation

Environnement

VIII - Communauté de Communes du Kreiz-Breizh : rapport annuel 2019 sur le prix et la qualité du service public d’élimination des déchets – Information

IX - Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l’eau de l’année 2019 – Information

X – Rapport d’information – Décisions du Maire - Délégation au sens de l’article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

INFORMATIONS

QUESTIONS DIVERSES

Si vous avez des questions, qui nécessitent une réponse technique ou qui doivent être préparées n'hésitez à nous les adresser pour lundi 5 octobre au plus tard. Bien entendu, si vous avez d'autres questions d'ici à la réunion du Conseil Municipal, nous essaierons d'y répondre.

Début de la séance à 18h05

L'ordre du jour est énoncé par Guillaume Robic.

La question est posée à l'assemblée : y aura-t-il des questions diverses à aborder en fin de séance ? Non. Ni de la part de l'opposition, ni de la part du public présent.

Objet :
Etablissement de la liste annuelle des jurés de la cours d'assises des Côtes d'Armor pour l'année 2021 par tirage au sort

En application des dispositions de l'article 16 de la loi du 28 juillet 1978 (Journal Officiel du 29 juillet) portant modification des articles 260 et 261 du Code de Procédure Pénale,

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir procéder au tirage au sort parmi les personnes inscrites sur la liste électorale de Rostrenen ayant atteint l'âge de 23 ans au 31 décembre 2020.

Il s'agit de tirer au sort 9 personnes.

Le Conseil Municipal,
Après avoir procédé au tirage au sort,
DECLARE :

- approuver la liste des personnes suivantes tirées au sort pour assister aux jurys d'assises en 2021 :

N°	Nom et prénom	Nom Jeune Fille	Date naissance	Adresse
1	CANTREL Jean-Pierre, Marcel, Albert		14/05/1952	3 rue du Roc 22110 ROSTRENEN
2	HUMEAU Nolwenn, Ambrosine, Marie		15/12/1990	5 Botan 22110 ROSTRENEN
3	QUINIO Michel		22/03/1943	Pont-Kroazig 22110 ROSTRENEN
4	LE BOULC'H Etienne		12/02/1987	10 rue Laënnec 22110 ROSTRENEN
5	MAHE Ivanne, Léna		24/03/1983	74 Avenue Albert Torqueau 22110 ROSTRENEN
6	DERRIEN Marie, Chantal	PALARIC	03/10/1945	46 rue du Château Brûlé 22110 ROSTRENEN
7	RICHARD Aline, Angélique, Karine		21/05/1982	Troc'Haor 22110 ROSTRENEN
8	DUBOCQ Yannick, Marie, Elisabeth	RUALT DU PLESSIS VAIDIÈRE	09/10/1959	43 Rue Olivier Perrin 22110 ROSTRENEN
9	LE GARREC Michelle, Marie	TREMEL	22/03/1943	52 rue de Koadernod 22110 ROSTRENEN

VOTE

Approbation à l'unanimité des membres présents et représentés

Pour	23 : ROBIC Guillaume - BRETON Stellane - ROULLEAU David - CLOAREC Julie - FLAGEUL Jean-Yves - SIEZA Marie-Noëlle JAGU Christophe - GELEOC Raymond - BENION Alain - MORZEDEC CHRISTIAN - CHARRIER CLAIRE - LE GOUARD PHILIPPE – TALEC Rozenn - DUPONT THOMAS - COCHENNEC DELPHINE - SOMDA Marie-Anne - PEDRON Gaël LE NY Justine - ROPARS Liliane - BOSCHER Réjane - SIBERIL Jacques - ROLLAND Alain -BURLLOT Nolwenn
Contre	0
Abstention	0

Objet

Commission Intercommunale d'Aménagement Foncier dans les communes de Glomel, Kergrist-Moëlou et Rostrenen – Election par le Conseil Municipal de deux propriétaires de biens fonciers non bâtis titulaires et d'un propriétaire suppléant

Monsieur Le Maire fait connaître que par lettre en date du 26 août 2020, le Président du Conseil Départemental l'a invité à faire procéder par le Conseil Municipal à l'élection des propriétaires de biens fonciers non bâtis dans la commune, appelés à siéger au sein de la Commission Intercommunale d'Aménagement Foncier susvisée.

- L'avis invitant les candidats propriétaires de biens fonciers non bâtis dans la commune, à se faire connaître pour le 7 octobre 2020 à 12h00 dernier délai, a été affichée en Mairie de Rostrenen le 15 septembre 2020, soit plus de 15 jours avant ce jour, et a été inséré dans le Télégramme et le Ouest-France le 19 septembre 2020.

Se sont portés candidats, les propriétaires ci-après :

- *Jean CABARET,
- *Christian LE BER,
- *Jean-Claude SIMON,
- *Luc TROADEC.

qui jouissent de leurs droits civils, ont atteint leur majorité et, sous réserve des conventions internationales, sont de nationalité française ou ressortissant d'un Etat membre de l'Union Européenne et possèdent des biens fonciers non bâtis sur le territoire de la commune en tant que propriétaire ou nu –propriétaire.

Se portent en outre candidats en séance, les Conseillers Municipaux ci-après :

Néant

Etant donné que ne peuvent être élus par le Conseil Municipal les candidats déjà désignés par la Chambre d'Agriculture et qui sont :

- M. GRAVOT – Plounévez-Quintin
- M. GUERVENO – Plouguernével
- M. BOILLET - Plouguernével

La liste des candidats est ainsi arrêtée :

- Jean CABARET,
- Christian LE BER,
- Jean-Claude SIMON,

Luc TROADEC.

Il est alors procédé à l'élection, à bulletins secrets, dans les conditions fixées par l'article L2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Le nombre des votants étant de 21 la majorité requise est de 11 voix.

Ont obtenu au 1^{er} tour au titre des membres titulaires :

- Monsieur Jean CABARET.....20 voix
- Monsieur Christian LE BER.....18 voix
- Monsieur Jean-Claude SIMON.....3 voix
- Monsieur Luc TROADEC.....1 voix

Ont obtenu au 1^{er} tour au titre des membres suppléants :

- Monsieur Jean CABARET.....0 voix
- Monsieur Christian LE BER.....3 voix
- Monsieur Jean-Claude SIMON.....2 voix
- Monsieur Luc TROADEC.....15 voix

Sont ainsi élus par le Conseil Municipal :

MM Jean CABARET, Christian LE BER et Luc TROADEC.

Compte tenu des voix recueillies par chacun d'entre eux, au cours des tours successifs,

- MM Jean CABARET et Christian LE BER sont élus membres titulaires,
- M. Luc TROADEC est élu membre suppléant.

VOTE

Approbation à la majorité des membres présents et représentés

Pour	23 : ROBIC Guillaume - BRETON Stellane - ROULLEAU David - CLOAREC Julie - FLAGEUL Jean-Yves - SIEZA Marie-Noëlle JAGU Christophe - GELEOC Raymond - BENION Alain - MORZEDEC CHRISTIAN - CHARRIER CLAIRE - LE GOUARD PHILIPPE – TALEC Rozenn - DUPONT THOMAS - COCHENNEC DELPHINE - SOMDA Marie-Anne - PEDRON Gaël LE NY Justine - ROPARS Liliane - BOSCHER Réjane - SIBERIL Jacques - ROLLAND Alain -BURLLOT Nolwenn
Contre	0
Abstention	0

Objet

Personnel Communal - Renouvellement du travail à temps partiel Demande présentée par Mme. Maryline LE GOFF

M. Le Maire informe le Conseil Municipal de la demande d'autorisation de travail à temps partiel (90 %) déposée par Mme Maryline LE GOFF.

L'intéressée, employée par la Commune en qualité d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe à temps complet, souhaite renouveler sa demande de travail à temps partiel, soit 90 % de la Durée Hebdomadaire de service à compter du 1^{er} janvier 2021 et ce pour une durée d'un an.

Le Conseil Municipal,

VU la demande de Mme. Maryline LE GOFF,

VU la loi 84/53 du 26 janvier 1984 portant dispositions relatives à la fonction publique territoriale,

VU l'ordonnance 82/296 du 31 mars 1982 relative à l'exercice de fonctions à temps partiel,

VU le décret 82/722 du 16 août 1982 relatif à diverses modalités d'application du régime de travail à temps partiel des agents communaux,

VOTE

Approbation à la majorité des membres présents et représentés

Pour	23 : ROBIC Guillaume - BRETON Stellane - ROULLEAU David - CLOAREC Julie - FLAGEUL Jean-Yves - SIEZA Marie-Noëlle JAGU Christophe - GELEOC Raymond - BENION Alain - MORZEDEC CHRISTIAN - CHARRIER CLAIRE - LE GOUARD PHILIPPE – TALEC Rozenn - DUPONT THOMAS - COCHENNEC DELPHINE - SOMDA Marie-Anne - PEDRON Gaël LE NY Justine - ROPARS Liliane - BOSCHER Réjane - SIBERIL Jacques - ROLLAND Alain -BURLLOT Nolwenn
Contre	0
Abstention	0

Objet :

Décisions modificatives n°1/2020 – Budget Principal – Approbation

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis de la Commission du budget, des finances et de la vie économique du 17 septembre 2020,

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de prendre connaissance des décisions modificatives n°1 du Budget principal jointes à la présente délibération.

Le Conseil Municipal

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

- D'approuver les décisions modificatives n°1 du Budget Principal telles qu'elles sont annexées à la présente délibération.

DM 1 – BUDGET COMMUNE 2020

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Code	Libellé	DM 1
chap D 040	Opé. d'ordre de transferts entre sections	- €
chap D 041	Opérations patrimoniales	- €
chap D 16	Emprunts et dettes assimilées	- €
chap D 20	Immobilisations incorporelles	- €
chap D 204	Subventions d'équipements versées	- €
chap D 21	Immobilisations corporelles	+18 500,00 €
2161	Œuvres et objets d'art	-12 000,00 €
2182-64	Matériel de transport/Services Techniques	22 500,00 €
2183-63	Matériel de bureau et informatique/Ec.Primaire	8 000,00 €
2183-69	Matériel de bureau et informatique/Locaux divers	300,00 €
2184-60	Mobilier/ Services administratifs	4 100,00 €
2184-61	Mobilier/Biblio CMM	2 600,00 €
2188-64	Matériel divers / Services Techniques	-3 000,00 €
2184-69	Mobilier/Locaux divers	2 100,00 €
2188-63	Matériel divers / Ecole Primaire	- 2 800,00 €
2188-82	Matériel équipements / Cantines	-3 300,00 €
chap D 23	Immobilisations en cours	- 7 500,00 €
2312-80	Trvx d'aménagement d'aires de jeux	90 000,00 €
2313-68	Travaux de bâtiment/Cité administrative	7 000,00 €
2313-69	Travaux de bâtiment/Divers	40 000,00 €
2313-86	Travaux de bâtiments/Ecoles+Locaux Associatifs	5 500,00 €
2313-91	Travaux de bâtiment/Ancienne Mairie	- 150 000,00 €
chap D 45	Opérations sous mandat	- €
	Total des dépenses d'investissement	11 000,00 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Code	Libellé	DM 1
chap R 021	Virement de la section de fonctionnement	- €
chap R 024	Produits des cessions	+700,00 €
024	Produits des cessions	700,00 €
chap R 040	Opé. d'ordre de transferts entre sections	- €
chap R 041	Opérations patrimoniales	- €
chap R 10	Dotations, fonds divers et réserves	- €
chap R 13	Subventions d'investissement	+10 300,00 €
1341-69	Subvention DSIL/Bâtiments divers	10 300,00 €
chap R16	Emprunts et dettes assimilées	- €
chap R 20	Immobilisations incorporelles	- €
chap R 27	Immobilisations financières	- €
chap R 45	Opérations sous mandat	- €
	Total des recettes d'investissement	11 000,00 €

David ROULLEAU explique qu'une somme de 150 000 € a été retirée sur le projet de rénovation de l'ancienne Mairie dans le cadre du projet d'aménagement des espaces occupés par Ti Numerik.

Guillaume ROBIC explique ce retrait qui correspondait à la somme sollicitée dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt qui n'a pas été obtenue. Une nouvelle demande de subvention sera faite par la CCKB dans le cadre d'un consortium de différentes associations.

Nolwenn Burlot interroge les élus de la majorité par rapport à la rénovation des aires de jeux : est-il prévu que les habitants soient consultés via des réunions et l'opposition souhaiterait être associée aux idées et aux réunions sur les usages et choix des équipements.

Guillaume Robic répond que l'équipe municipale prévoit à la fois des réunions d'habitants sur plusieurs quartiers concernés par ce projet mais aussi de concerter les élus de l'opposition. Pour le moment, on est au stade du diagnostic, il n'y a pas de pistes arrêtées.

VOTE

Approbation à l'unanimité des membres présents et représentés

Pour	23 : ROBIC Guillaume - BRETON Stellane - ROULLEAU David - CLOAREC Julie - FLAGEUL Jean-Yves - SIEZA Marie-Noëlle - JAGU Christophe - GELEOC Raymond - BENION Alain - MORZEDEC CHRISTIAN - CHARRIER CLAIRE - LE GOUARD PHILIPPE - TALEC Rozenn - DUPONT THOMAS - COCHENNEC DELPHINE - SOMDA
-------------	---

	Marie-Anne - PEDRON Gaël - LE NY Justine - ROPARS Liliane - BOSCHER Réjane - SIBERIL Jacques - ROLLAND Alain -BURLLOT Nolwenn
Contre	0
Abstention	0

Objet :
Tarifs de l'assainissement- Année 2021 –
Approbation

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de prendre connaissance des tarifs de l'assainissement pour l'année 2021.

Il est proposé de ne pas augmenter le prix des abonnements ni celui des parts variables pour l'année 2021 concernant la part communale des tarifs de l'assainissement.

Pour information, les tarifs du délégataire, SAUR, sont indiqués.

Tarifs de l'assainissement collectif année 2021

	Désignation	1/1/2020	1/1/2021	Variation
Part de l'exploitant HT				
Abonnement ordinaire	Abonnement ordinaire	24,94	25,43	1,96%
Tranche de 0 à 100 m3	€/m3	1,0350	1,0550	1,93%
Tranche au-dessus de 100 m3	€/m3	1,0693	1,0899	1,93%
m3 équivalent	le m3[€/m3]	0,3059	0,3118	1,93%
Part de la collectivité HT				
Part fixe [€]	Abonnement ordinaire	24,88	24,88	0,00%
Tranche de 0 à 100 m3	€/m3	0,6292	0,6292	0,00%
Tranche au-dessus de 100 m3	€/m3	0,7219	0,7219	0,00%
m3 équivalent	le m3[€/m3]	0,1144	0,1144	0,00%

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
DECIDE :

- D'approuver les tarifs de l'assainissement et de l'eau tels qu'ils sont indiqués dans la présente délibération à compter du 1^{er} janvier 2021.

VOTE
Approbation à l'unanimité des membres présents et représentés

Pour	23 : ROBIC Guillaume - BRETON Stellane - ROULLEAU David - CLOAREC Julie - FLAGEUL Jean-Yves - SIEZA Marie-Noëlle JAGU Christophe - GELEOC Raymond - BENION Alain - MORZEDEC CHRISTIAN - CHARRIER CLAIRE - LE GOUARD PHILIPPE – TALEC Rozenn - DUPONT THOMAS - COCHENNEC DELPHINE - SOMDA Marie-Anne - PEDRON Gaël
-------------	--

	LE NY Justine - ROPARS Liliane - BOSCHER Réjane - SIBERIL Jacques - ROLLAND Alain -BURLLOT Nolwenn
Contre	0
Abstention	0

Objet :
**Subvention de fonctionnement pour deux enfants résidant à Rostrenen scolarisé en classe ULIS (Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire) de Saint-Nicolas du Pélem –
 Approbation**

Monsieur le Maire fait savoir que dans le cadre de la scolarisation obligatoire de deux enfants résidant à Rostrenen dans la Classe ULIS (Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire) de Saint-Nicolas-du-Pélem, il est demandé à la commune de Rostrenen de participer aux frais de fonctionnement qde ces élèves à hauteur de 1 136,50 € (2 x 568,25 €) pour l'année scolaire 2019/2020.

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à verser une subvention de fonctionnement d'un montant de 1 136,50 € pour la scolarisation de deux élèves de Rostrenen à la classe ULIS de Saint-Nicolas-du-Pélem.

Le Conseil Municipal,
 Après en avoir délibéré,
 DECIDE :

- D'approuver le versement d'une subvention d'un montant de 1 136,50 € pour la scolarisation de deux élèves de Rostrenen à la classe ULIS de Saint-Nicolas-du-Pélem pour l'année scolaire 2019/2020. Cette subvention sera versée à la Commune de Saint-Nicolas-du-Pélem.

VOTE
Approbation à l'unanimité des membres présents et représentés

Pour	23 : ROBIC Guillaume - BRETON Stellane - ROULLEAU David - CLOAREC Julie - FLAGEUL Jean-Yves - SIEZA Marie-Noëlle JAGU Christophe - GELEOC Raymond - BENION Alain - MORZEDEC CHRISTIAN - CHARRIER CLAIRE - LE GOUARD PHILIPPE – TALEC Rozenn - DUPONT THOMAS - COCHENNEC DELPHINE - SOMDA Marie-Anne - PEDRON Gaël LE NY Justine - ROPARS Liliane - BOSCHER Réjane - SIBERIL Jacques - ROLLAND Alain -BURLLOT Nolwenn
Contre	0
Abstention	0

Objet :
Demande de déclassement de la voirie départementale constituant l'emprise de la rue Galliéni – RD n°31 en vue de son reclassement dans le Domaine Public Communal de Rostrenen - Approbation

Vu les articles L 123-2 et L 123-3, L 131-4, R 131-3 à R 131-8 du Code de la Voirie Routière ;

Vu les articles L 2141-1 et suivants du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,

Monsieur le Maire présente la proposition de déclassement de la rue Galliéni section classée en RD n°31 à ce jour dans le réseau départemental d'environ 103 ml et située en Centre-Ville. En effet, cette portion n'a plus d'intérêt départemental. Il est proposé d'intégrer ce tronçon dans le domaine public communal.

Les dispositions de l'article L.3112-1 du Code Général de la Propriété des Personnes, autorisent par dérogation au principe d'inaliénabilité du domaine public, les cessions amiables entre personnes publiques de biens leur appartenant et relevant de leur domaine public, sans déclassement ni désaffectation préalable. Lorsque la Commune de Rostrenen et le Conseil Départemental auront pris des délibérations concordantes, le transfert d'un domaine public à l'autre sera effectif et la section de la RD 31 de la rue du Général Galliéni pourra intégrer le tableau de voirie communal. Le linéaire du patrimoine routier communal sera alors mis à jour.

En conclusion, je vous soumetts le dossier présenté par le Département des Côtes d'Armor et vous demande d'approuver ce document.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,
DECIDE :

→ d'accepter le principe du transfert du tronçon de la RD n°31 du domaine public départemental vers le domaine public communal ;

→ de solliciter la commission permanente du Conseil Départemental pour la prise en considération du déclassement et reclassement dans la voirie communale : de la section de Route Départementale n° 31 constituée de la rue Galliéni (entre la Rue Joseph Penneec et la rue Abbé Gibert),

→ d'autoriser Monsieur la Maire, à signer tous les documents relatifs à cette délibération dans les conditions susvisées

La rue Galliéni sera intégrée dans le Domaine Public Communal à la signature d'un procès-verbal contradictoire

VOTE
Approbation à l'unanimité des membres présents et représentés

Pour	23 : ROBIC Guillaume - BRETON Stellane - ROULLEAU David - CLOAREC Julie - FLAGEUL Jean-Yves - SIEZA Marie-Noëlle JAGU Christophe - GELEOC Raymond - BENION Alain - MORZEDEC CHRISTIAN - CHARRIER CLAIRE - LE GOUARD PHILIPPE – TALEC Rozenn - DUPONT THOMAS - COCHENNEC DELPHINE - SOMDA Marie-Anne - PEDRON Gaël LE NY Justine - ROPARS Liliane - BOSCHER Réjane - SIBERIL Jacques - ROLLAND Alain -BURLLOT
-------------	---

	Nolwenn
Contre	0
Abstention	0

Objet :
Communauté de Communes du Kreiz-Breizh : rapport annuel 2019 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets – Information

La Communauté de Communes du Kreiz-Breizh, conformément à l'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, a transmis pour information le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets de l'année 2019.

Une synthèse de ce rapport est transmise pour information aux membres du Conseil Municipal.

Pour les Conseillers Municipaux qui le souhaitent, le rapport complet peut être consulté en Mairie.

Conformément au Décret n°2000-404 du 11 mai 2000, modifié le 31 décembre 2015 par le Décret n°2015-1825, impose aux communes que le rapport soit mis à la disposition du public en Mairie.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir été informé,
DECLARE :

- Avoir pris connaissance du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets de la Communauté de Communes du Kreiz-Breizh pour l'année 2019.

Le rapport complet est disponible à la consultation pour le public.

Réjane Boscher insiste sur la prévention et la sensibilisation de la population, notamment sur le tri des déchets recyclables.

Guillaume Robic précise qu'une subvention exceptionnelle de la CCKB est en attente pour le renouvellement du matériel pédagogique et de prévention.

Objet :
Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau de l'année 2019 – Information

Le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable a été élaboré par le SDAEP 22 et avec l'aide de nos services. La compétence eau ayant été transférée au 1^{er} janvier 2020, il s'agit d'une simple information.

Le Syndicat Mixte d'Adduction d'Eau Potable du Kreiz-Breizh Argoat a renouvelé ses instances le 25 septembre dernier :

- Président : Alain KERBIRIOU
- Vice-Président : Jean-Yves Rolland, pour Callac-Argoat ;
- Vice-Président : Guy Le Foll pour Centre-Bretagne ;
- Vice-Président : Guy Le Youdec, pour Rostrenen-Plouguernevel-Gouarec ;

- Vice-Présidente : Bernadette Le Gouedec, pour Bon-Repos-sur-Blavet ;
- Vice-Président : Daniel Le Caër : pour Saint-Nicolas-du-Pélem.

Guillaume ROBIC est présent également dans le bureau avec pour suppléant Raymond GELEOC.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir été informé,
DECLARE :

- Avoir pris connaissance du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau pour l'année 2019.

Le rapport complet est disponible à la consultation pour le public.

Objet :
Rapport d'information – Décisions du Maire - Délégation au sens de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Décision n°	Thème
Depuis le 03 juillet 2020	Urbanisme - Déclaration d'intention d'aliéner
08/2020	16/07/2020 - 1 place du Martray - BD 321 - 27 000,00 €
09/2020	16/07/2020 - 1 rue du Roc - BC 4 - 35 000,00 €
10/2020	16/07/2020 - 15 rue de Koadernod - BL 137 - 71 000,00 €
11/2020	23/07/2020 - 5 rue de la Corderie - BK 160 - 30 000,00 €
12/2020	23/07/2020 - 2 et 4 rue des Lilas - BC 146-147-148 - 80 000,00 €
13/2020	29/07/2020 - 44 rue O. Perrin - BK 23 - 72 000,00 €
14/2020	30/07/2020 - 8 place du Martray - BD 238 - 87 000,00 €
15/2020	06/08/2020 - 13 rue du Four - BD 234 - 40 000,00 €
16/2020	26/08/2020 - 12 rue Le Hir - BO 82 - 76 000,00 €
17/2020	03/09/2020 - 16 rue de Verdun - BD 276 - 18 500,00 €
18/2020	03/09/2020 - 23 rue Gambetta - BD 55 - 50 000,00 €

19/2020	03/09/2020 - 20 rue du Roc - BC 252 - 80 000,00 €
20/2020	14/09/2020 - 5 rue de Strasbourg - BD 267 - 42 000,00 €
21/2020	14/09/2020 - Chemin de Kerbanel - BA 6 et 7 - 45 000,00 €
22/2020	14/09/2020 - Kerbanel - YN 124 - 90 000,00 €
23/2020	14/09/2020 - 20 rue H. Rivoal - BC 70 - 100 000,00 €
24/2020	14/09/2020 - 1 rue du Faouedig - BB 71 - 105 000,00 €
25/2020	21/09/2020 - 15 place de la République - BD 493 - 30 000,00 €
26/2020	29/09/2020 - 4 rue du Roc - BD 127 - 85 000,00 €
27/2020	29/09/2020 - 3 Lotissement de Kampostal - BK 69 - 130 000,00 €
28/2020	29/09/2020 - 4 rue Léon Guilloux - ZA 86 - 106 990,00 €
29/2020	29/09/2020 - 4 route de Kergrist - BA 82 - 100 000,00 €
30/2020	29/09/2020 - 9 bis rue Rosa Le Hénaff - BO 66 - 110 000,00 €
	Marchés Publics inférieurs à 25 000 € HT
31/2020	Achat d'illuminations de rues pour les fêtes de fin d'année avec la société - HTTP - matériel Blachère pour la somme de 10 001,70 € HT, soit 12 002,04 € TTC.
31/2020	Remplacement de l'éclairage du Gymnase Place du Porzh-Moëlou avec l'entreprise GILOT pour la somme de 23 448,04 € HT, soit 28 137,65 € TTC.
33/2020	Travaux de revêtement sol souple sur emmarchements aux normes PMR des Espaces Associatifs avec l'entreprise DISSERBO pour la somme de 10 235,00 € HT, soit 12 282,00 € TTC.
34/2020	Renouvellement du contrat de prestation de service "Fourrière animale" avec le groupe SACPA (Chenil Service) pour une durée de 4 ans pour prix de 2 451,60 € HT, soit 2 941,92 € TTC (population légale totale en nbre d'habitants x forfait annuel par habitant révisé chaque année).

INFORMATIONS :

Chaque adjoint fait part de quelques informations communales :

Julie CLOAREC :

- La mise en place de l'aide aux devoirs pour les élèves de l'école publique
- les activités sur la pause méridienne pour les deux écoles : sport et ludothèque.
- 1ère commission de restauration prévue le 13 octobre.
- Les travaux du gymnase auront bien lieu aux vacances de la Toussaint
- Les paniers de baskets, commandés il y a plusieurs mois sont arrivés et vont être installés.

Stellane BRETON :

- le 31 octobre auront lieu 2 ateliers habitants puis « jeunes » dans le cadre du projet de revitalisation.
- Le 1^{er} bulletin municipal se prépare pour la fin du mois d'octobre. Il y en aura 4 dans l'année.
- Les habitant.e.s seront consultés sur internet quant à la refonte du site internet de la ville.

Jeannot FLAGEUL :

- La commission culture se réunira le 16 octobre à 18h.
- Suivi des protocoles sanitaires et ré-affectation des salles pour certaines activités associatives pour permettre le meilleur fonctionnement possible.

Christophe JAGU :

- Le programme voirie a bien avancé
- Des fuites importantes ont été constatées dans plusieurs locaux communaux : écoles et salle des fêtes.

David ROULLEAU :

- La commission CCID a tiré au sort 8 titulaires et 8 suppléants.

Marie-Noëlle SIEZA :

- La CPAM a annoncé la fermeture des ses permanences temporairement avec une ré-ouverture annoncée au printemps. Nous seront très vigilants à cela.
- La distribution des masques en tissus est terminée et la commune a reçu un peu plus de 1 400 masques jetables de l'Etat à destination des personnes bénéficiant des minima sociaux. Des affiches, articles et panneaux d'information ont été mis en place pour communiquer auprès de la population.

Alain Roland annonce sa démission de Conseiller Municipal et partage avec l'assemblée son parcours et son engagement au sein de la commune.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire met fin à la séance du Conseil Municipal de Rostrenen à 19h25.
